



## Compte rendu

### Atelier d'échanges : Production maraîchère

Mardi 13 octobre 2020 – 16h à 19h

GAEC de la Fontaine, rue de la Fontaine, Tilques

#### Participants :

**Philippe BOIDIN** – Adjoint à la Ville de Saint-Omer en charge du Marais et de l'Agriculture

**Jérôme WAVRANT** – Maraîcher

**Gaël DELANNOY** – Porteur de projet agricole

**Pascal GUILBERT** – Maraîcher à Moulle

**Olivier BRIETZ** – Maraîcher

**Francis CLAY** – Maraîcher et éleveur

**Firmin GUILBERT** – Porteur de projet agricole

**Elise ROUSSEZ** – SIPEMA

**Alexandre CAZE** – Coopérative Norabio

**Basile DECROCK** – Coopérative Norabio

**René DEGUILLAGE** – UFC que choisir

**Jacques FLANDRIN** - Bénévole du groupe local Terre de liens

**Frédéric VERDIER** – Ingénieur bénévole sur la fabrication d'outils pour les maraîchers

**Justine LAPORTE** – Agence d'Urbanisme du Pays de Saint-Omer – Flandre Intérieur

**Emilie LACOUR** - Parc naturel régional des caps et marais d'Opale

**Marie-Pierre FAUQUEMBERGUE** – Parc naturel régional des caps et marais d'Opale

**Bastien VAN INGHELANDT** – CAPSO

**Coline ROZANES** - CAPSO (animation)

#### La RBMA et le PMAZH

Cette démarche est à l'initiative de la Réserve de biosphère du marais Audomarois et est organisée dans le cadre du Programme d'action en faveur du Maintien de l'Agriculture en Zone Humide (PMAZH) piloté par la CAPSO avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Le PMAZH incite et accompagne l'expérimentation collective, le partage de connaissances entre acteurs, en maraîchage et en élevage mais également sur le milieu (eau/sol/biodiversité).

#### Objectif de la réunion :

Ce temps d'échange avait pour objectif d'échanger autour des difficultés et préoccupations rencontrées par les acteurs du maraîchage dans le marais Audomarois. Nous avons également pu travailler sur les opportunités et les pistes pour résoudre les problèmes rencontrés.

#### **SYNTHESE GENERALE :**

Ce temps d'échange a permis de recueillir et échanger sur les difficultés et préoccupations rencontrées par les participants concernant le maraîchage, production emblématique du marais Audomarois.

De nombreux sujets ont été abordés : valorisation des productions, identité du territoire, installation dans le marais, diversification, production bio, accessibilité etc. Il a été souligné l'importance, pour avancer, de ne pas opposer les pratiques et de prendre en compte la diversité des modes de productions présents sur le territoire. Les participants se sont notamment accordés sur l'importance de travailler à la valorisation des productions et de travailler au maintien d'une identité maraîchère à forte valeur ajoutée. C'est sur ce dernier point que nous pourrions poursuivre les échanges et travailler à la construction d'objectifs précis et d'actions concrètes pour l'avenir du marais Audomarois.

## PRESENTATION DU TRAVAIL MENE DANS LE CADRE DU PMAZH :

Le Programme de Maintien de l'agriculture en zone Humide accompagne les maraîchers et éleveurs du marais Audomarois au changement de pratiques.

- Les maraîchers en système de culture choux-fleurs et choux/endives : Une expérimentation est engagée en 2020 pour favoriser la régulation biologique des ravageurs de cultures (bandes fleuries, gestion différenciée des berges, nichoirs) afin de diminuer l'usage des insecticides.
- Les maraîchers diversifiés sur de petites et moyennes surfaces : Un travail est mené sur la fabrication et la mutualisation d'outils, sur le lien avec le consommateur et la valorisation des productions, les productions de semences.



### DEBAT MOUVANT :

Les participants ont pu échauffer leur réflexion en se positionnant sur les affirmations suivantes (« d'accord » / « pas d'accord ») :

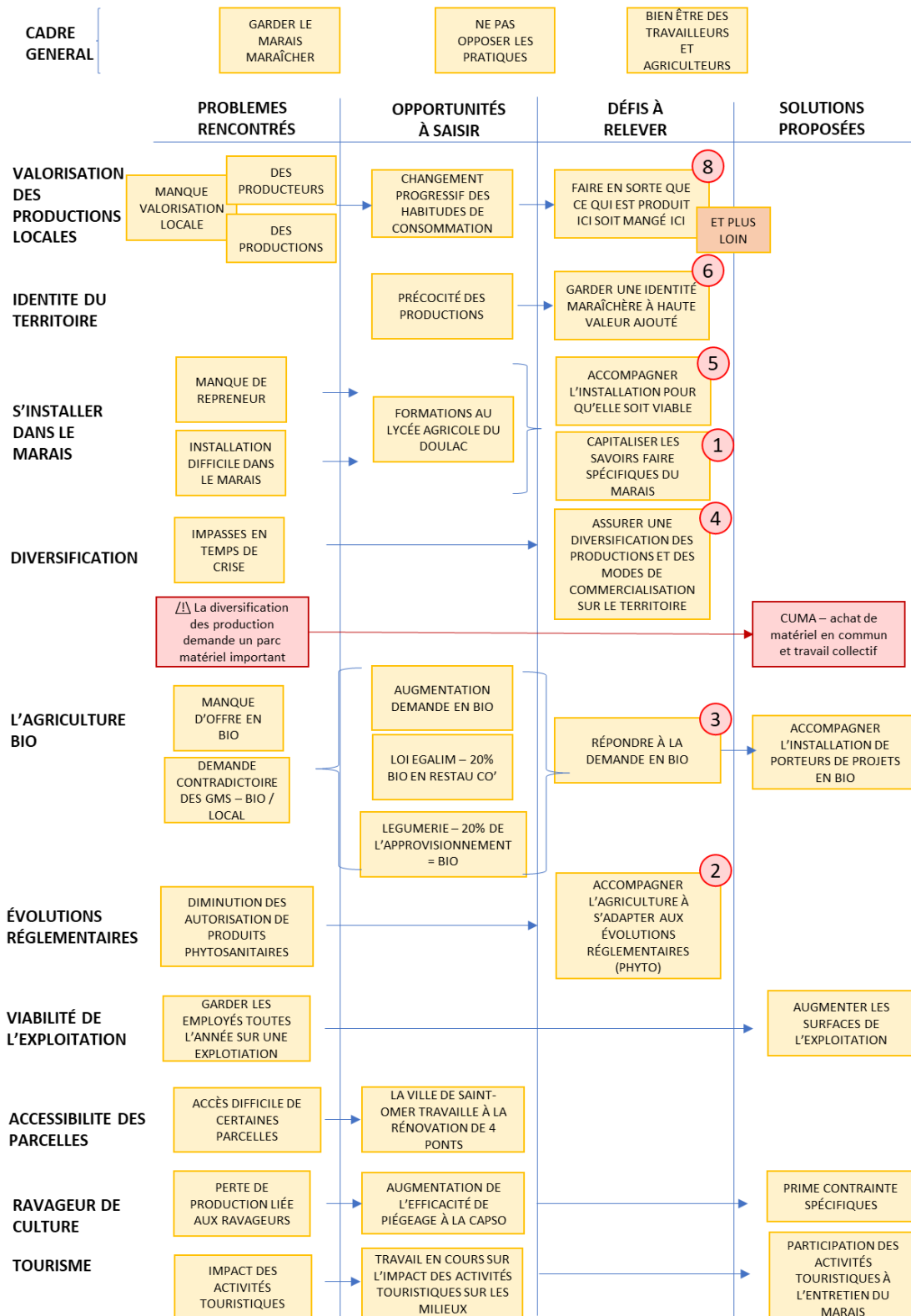
- o Le marais audomarois est un territoire d'exception à préserver
- o Le marais donne plus d'avantages que de contraintes pour le maraîchage

Puis ils ont été amenés à se positionner sur la question suivante (« positif » / « négatif ») :

- o Quelle est votre vision de l'avenir du marais maraîcher ?

## TEMPS D'ÉCHANGES : SYNTHÈSE PAR THÉMATIQUES

En partant de l'expression des problèmes et difficultés rencontrées par les acteurs présents nous avons travaillé à la définition de défis pour le territoire. Ces défis ont ensuite été hiérarchisés par les participants selon leurs intérêts. Les numéros, ci-dessous, représentent les résultats des votes.





## CADRE GENERAL :

Les participants se sont accordés sur les trois points suivants, qu'ils jugent importants pour l'avenir du marais, avant de détailler 6 défis pour le marais :

- **Garder le marais maraîcher** : La production maraîchère dans le marais est importante pour le territoire, que ce soit d'un point de vue alimentaire, sociale, économique, culturel mais aussi paysagère. Conserver le marais maraîcher est donc un défi pour le territoire.  
Si on ne relève pas le défi de soutenir le maraîchage, les parcelles légumières partiront rapidement en friche, en grandes cultures ou pour l'élevage. Il s'agit donc, à minima, de garder les personnes en place et les parcelles actuellement cultivées.
- **Ne pas opposer les pratiques** : Il y a environ 30 exploitations dans le marais et il n'existe pas un modèle agricole. Chaque exploitation a ses propres particularités tant dans son modèle économique, de commercialisation que son modèle de production.
- **Veiller à assurer une qualité de vie et des conditions de vie correctes pour les travailleurs/agriculteurs.**

### 1. VALORISATION DES PRODUCTIONS LOCALES

#### **Problème :**

Les participants ont souligné le manque de valorisation locale des producteurs et des productions. A l'échelle locale, les productions ainsi que le travail des producteurs du territoire sont peu visibles, peu valorisés.

**Discussion :** Faut-il retravailler sur les signes de valorisation locale pour la production de Chou-Fleur ? La SIPEMA travaille sur l'évolution de la réglementation pour répondre au critère HVE (Haute valeur environnementale) et est engagée dans la marque saveur en OR et label rouge (endives de pleine terre). La mise en place d'une marque pour le chou-fleur de St Omer est une démarche complexe. Le chou-fleur de Saint-Omer est actuellement valorisé en Perle du Nord, au même titre que les choux-fleurs d'autres bassins de production légumière des Hauts-de-France.

#### **Opportunités :**

- Il y a un changement progressif des habitudes de consommation (augmentation de la part de l'alimentation dans le panier français, recherche de produits locaux).
- Création d'une légumerie sur le territoire.

**Défi :** Faire en sorte que ce qui est produit dans le marais soit mangé en priorité ici, régionalement, puis démarcher plus loin (**Hiérarchisation : 8 points**)

### 2. IDENTITE DU TERRITOIRE

« Dans le marais on ne verra rien d'autre poussé que des légumes ». Dans le sens où on ne verra pas (sauf dans les terres les plus hautes) pousser des pommes de terre, des betteraves... Il faut pouvoir s'assurer qu'il y a un intérêt à produire dans le marais plutôt qu'en plein champs. Donc l'enjeu est de pouvoir garder une identité maraîchère à haute valeur ajoutée pour pouvoir continuer d'exploiter.

**Défi :** Garder une identité maraîchère du territoire à haute valeur ajoutée (**Hiérarchisation : 6 points**)



### 3. S'INSTALLER DANS LE MARAIS :

#### Difficulté :

Il n'y a plus que 30 maraîchers dans le marais, dont certains n'ont pas de repreneur. Il faudrait accueillir des porteurs de projets extérieurs au marais.

L'installation dans le marais n'est pas simple. Au-delà de l'accès aux terres et de la création d'un système économiquement viable, il faut aussi connaître le marais, adapter sa production aux particularités du marais (eau, faune, flore, sol...).

#### Défis :

- Accompagner l'installation dans le marais : Un accompagnement technique est nécessaire pour que les porteurs de projet sachent travailler avec les particularités du marais. **(Hiérarchisation : 5 points)**
- Capitaliser les savoir-faire spécifiques du marais **(Hiérarchisation : 1 point)**

**Freins :** Les accompagnements et formations proposés par les organismes coûtent cher.

#### Opportunité :

Le lycée agricole du Doulac se situe dans le marais, il permet, aux jeunes professionnels, une formation adaptée pour apprendre à connaître le milieu.

### 4. LA DIVERSIFICATION

#### Problème identifié :

Pour les participants présents, une production et un mode de commercialisation très spécialisés peuvent amener à des impasses en tant de crises.

#### Discussion :

La diversification des cultures est essentielle tant pour l'assolement que face aux maladies des productions.

De la même façon, la diversification dans la vente est importante. Avec la crise sanitaire, on s'est rendu compte qu'on ne pouvait pas développer un seul circuit de commercialisation au risque de ne plus pouvoir approvisionner (ex : le confinement a arrêté l'approvisionnement des cantines scolaires). Il faut pouvoir avoir des systèmes diversifiés, c'est-à-dire d'autres créneaux pour vendre ses marchandises. Être dans un seul système de vente directe / de restauration collective ou de coopérative à l'expédition peut comporter des risques, « *le jour où ça coince, il n'y a plus aucune possibilité* ».

Exemple : Des maraîchers sur le marais ont été aidés pour l'installation par l'association Terre de Liens et ont créé un système diversifié aussi bien dans la production (légumes diversifiés + élevage de chèvres) que dans la vente (restaurants scolaires, AMAP, Marchés) → « *c'est pour ça que leur système marche bien* ».

#### Défi :

Assurer une certaine diversification sur le territoire tant dans la diversification des cultures et des modes de production que dans les activités, les modes de commercialisation et les marchés. **(Hiérarchisation : 4 points)**

#### Points de vigilance :

Si une exploitation diversifie ses productions, son parc matériel sera plus important.  
→ **Solution proposée :** CUMA – achat de matériel en commun (travail collectif)



## 5. L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

### Problèmes :

Aujourd'hui, peu de producteurs sont engagés dans des productions bio, ce qui, par rapport à la demande entraîne un manque d'offre en bio.

Il y a un flou au niveau de la demande : il y a une demande contradictoire en produits bio / local et en même temps, les consommateurs choisissent la facilité en allant dans les grandes et moyennes surfaces.

### Discussions :

La Bio c'est dans l'ère du temps, c'est une démarche progressive qui oblige à poser de nombreuses questions et à se remettre en cause.

Il faut veiller à ne pas opposer deux systèmes. Il ne s'agit pas de ne partir que sur de la production bio dans le marais. Le marais Audomarois doit pouvoir répondre aux différentes demandes en bio et en conventionnel.

### Opportunités :

- Il existe une augmentation avérée de la demande en produits bio.
- Evolution réglementaire : la loi Egalim impose un Approvisionnement de la restauration collective par au moins 50% de produits de qualité et durables, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, dont au moins 20% des produits doivent être issus de l'agriculture biologiques.<sup>1</sup>
- Création d'une légumerie sur le territoire qui sera alimentée à hauteur de 20% de produits bio.
- Norabio et le Parc Naturel régional des Caps et marais d'Opale, entre autres, accompagnent techniquement les agriculteurs dans la conversion au bio.

### Défi :

Répondre à la demande en bio (**Hiérarchisation : 3 points**)

### Solution évoquée :

Accompagner l'installation de porteurs de projets en bio

## 6. EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

Il y a de moins de molécules chimiques autorisées. Comment les maraîchers vont s'adapter à cette question ? Comment anticiper le changement ? Comment peut-on accompagner les agriculteurs dans la recherche de solutions techniques à la réduction des produits phytosanitaires ?

### Défi :

Accompagner l'agriculture à s'adapter aux évolutions réglementaires liées à l'utilisation de produits phytosanitaires. (**Hiérarchisation : 2 points**) C'est une question portée par la CAPSO notamment dans le cadre du PMAZH.

---

<sup>1</sup> Pour en savoir plus : En fin de document – Zoom sur l'étiquetage des labels entrant dans les 50% de produits durables et de qualité.



## AUTRES THEMATIQUES EVOQUEES :

Les participants ont également échangé sur les thématiques suivantes, cependant, ces discussions n'ont pas mené à l'identification de défis pour les territoires lors de cet atelier.

### VIABILITE ECONOMIQUE DE L'EXPLOITATION

#### **Problème :**

Certains maraîchers ont partagé leur difficulté à garder leurs employés toute l'année sur l'exploitation.

#### **Solution proposée :**

Une solution envisagée pour ces exploitations était d'augmenter leurs surfaces pour permettre d'avoir du travail et du revenu toute l'année.

### RAVAGEURS DE CULTURE

#### **Problème :**

Perte de la production par des ravageurs de cultures (rats musqués / cygnes)

#### **Opportunité :**

La CAPSO a engagé deux piégeurs supplémentaires dans la brigade de piégeurs de rats musqués et son efficacité de piégeage a augmenté.

#### **Solutions proposées :**

Création d'une indemnité, une prime aux contraintes spécifiques.

En montagne, les agriculteurs ont des aides pour compenser les difficultés de l'élevage en montagne. Le maraîchage, comme l'élevage, dans le marais Audomarois présente beaucoup de contrainte. Le projet, d'une Indemnité Spécifique Compensatrice des Handicaps Naturels des Zones Humides est porté par nos élus locaux, mais n'a pas encore aboutit.

### ACCESSIBILITE DES PARCELLES

#### **Discussion :**

Les participants ont échangé sur l'accès difficile à certaines parcelles lié notamment à la dégradation des infrastructures d'accès (ponts et chemins). Certains participants se sont montrés inquiets face à l'utilisation d'engins agricoles trop imposants pour les infrastructures d'accès. D'autres ont rappelés qu'il était essentiel pour cultiver le marais d'avoir un accès adapté aux engins.

#### **Opportunité :**

La ville de Saint-Omer travaille à la rénovation de 4 ponts à 15 tonnes.

### TOURISME :

Les participants ont souligné que le développement de l'activité touristique entraîne une érosion et une dégradation des berges. Il a été noté qu'il serait intéressant pour le marais que le secteur touristique contribue à son entretien.

### APPROVISIONNEMENT EN PRODUCTION LOCALE :

#### **Préoccupation :**

Comment organiser l'approvisionnement des cantines ? Quels sont les chaînons manquants ?

C'est une véritable demande d'avoir des approvisionnements en circuit court au niveau des cantines.

#### **Opportunités :**

- Création d'une légumerie sur le territoire.

- Présence d'une coopérative sur le territoire – la SIPEMA – Peut-elle se pencher sur ces questions ?



### VARIETES LOCALES :

Les participants ont échangé autour de la réintroduction et du développement de variétés locales ainsi que la capacité à commercialiser ces variétés.

#### **Discussion :**

Certaines réintroductions de variétés sont un succès, c'est le cas du lingot du Nord produit à Merville qui est correctement valorisé.

Avec le Parc naturel régional, les maraîchers ont fait des essais sur le maintien des variétés historiques les résultats n'étaient pas concluants. Il a été souligné que des évolutions étaient en cours et que les variétés étaient amenées à évoluer. Certaines souches pourraient être réintroduite cependant, depuis plus de 2 ans, l'évolution climatique n'est pas favorable aux variétés anciennes.

## CONCLUSION ET SUITES

Le travail effectué a permis de mettre en évidence différentes difficultés rencontrées par les acteurs du territoire concernant la production maraîchère. De nombreux sujets ont été abordés.

Pour la suite de ces échanges, il s'agira de creuser les réflexions à partir des défis identifier pour travailler à la construction et à la mise en place de solutions pour le territoire.

Certains sujets pourront être abordés dans d'autres temps d'échanges thématiques, c'est le cas notamment de la question de la valorisation des productions ou de l'installation dans le marais Audomarois qui pourront être respectivement développés lors des temps d'échanges thématiques sur la commercialisation des productions locales et sur le renouvellement de la population agricole.

La question de l'importance **du maintien et de la valorisation d'une identité maraîchère à haute valeur ajoutée** pourra être développée dans le cadre d'un prochain temps d'échanges au début de l'année 2021.

Les autres sujets ne seront pas oubliés et les réflexions pourront continuer.



# ZOOM SUR L'ÉTIQUETAGE DES LABELS ENTRANT DANS LES 50 % DE PRODUITS DURABLES ET DE QUALITÉ



## LES PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (À HAUTEUR DE 20 % MINIMUM)

Les produits végétaux étiquetés « en conversion » entrent également dans le décompte. Il ne peut s'agir que de produits bruts ou transformés composés d'un seul ingrédient d'origine végétale et issus d'une exploitation qui est en conversion depuis plus d'un an.



LES PRODUITS BÉNÉFICIANT  
DU LABEL ROUGE



LES PRODUITS SOUS APPELLATION  
D'ORIGINE (AOC OU AOP)



LES PRODUITS BÉNÉFICIANT  
D'UNE INDICATION GÉOGRAPHIQUE  
(IGP)



## LES PRODUITS BÉNÉFICIANT D'UNE SPÉCIALITÉ TRADITIONNELLE GARANTIE (STG)

54 produits bénéficient de la mention STG en Europe, tels que la mozzarella en Italie, le jambon Serrano en Espagne ou la moule de Bouchot en France.



## LES PRODUITS BÉNÉFICIANT DE LA MENTION « ISSU D'UNE EXPLOITATION À HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE » (HVE)

Les produits issus d'une exploitation bénéficiant de la certification environnementale de niveau 2 entrent également dans le décompte uniquement jusqu'au 31 décembre 2029.



LES PRODUITS ISSUS  
DE LA PÊCHE MARITIME BÉNÉFICIANT  
DE L'ÉCOLABEL PÊCHE DURABLE



## LES PRODUITS BÉNÉFICIANT DU LOGO « RÉGION ULTRAPÉRIPHÉRIQUE » (RUP)

Le symbole graphique des régions ultrapériphériques (couramment dénommé « logo RUP » ou « Label RUP ») vise à améliorer la connaissance et la consommation des produits agricoles de qualité, en l'état ou transformés, qui sont spécifiques aux régions ultrapériphériques, dont font partie les départements français d'outre-mer.

## IL N'EXISTE PAS DE LOGO OFFICIEL POUR LES PRODUITS BÉNÉFICIANT DE LA MENTION « FERMIER » OU « PRODUIT DE LA FERME » OU « PRODUIT À LA FERME »

Seuls les produits pour lesquels existe une définition réglementaire des conditions de production entrent dans le décompte des 50%. À ce jour, en France, cela concerne les œufs et les fromages fermiers (y compris les fromages blancs), les volailles de chair fermières (celles-ci doivent bénéficier des labels AOC/AOP, AB ou Label Rouge sauf si elles sont produites à petite échelle et destinées à la vente directe ou locale), ainsi que la viande de gros bovins fermiers de boucherie et la viande de porc fermier (celles-ci doivent bénéficier du Label Rouge).